Image not found or type unknown

Réglement par carte bancaire erreur de saisie du commerçant

Par **bargain**, le **19/09/2009** à **11:49**

Bonjour,
j'ai effectué des achats que j'ai réglé par carte bleue le 27/07/09, au moment de la saisie du montant le vendeur s'est trompé en ma faveur.
il a saisi 5€ au lieu de 45€

aujourd'hui le 19/09/09 le magasin me reclame les 40 € manquant , or sur ma facture apparait le montant de 45€ réglé par carte.

Le magasin est il en droit de me reclamer 40€ alors que l'erreur vient de la mauvaise saisie de la caissière ??

Merci

Laurent

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés